

COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
Argenton Les Vallées
79150 ARGENTONNAY
Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64
Télécopie : 05 49 65 93 21
Courriel : ce.0790003z@ac-poitiers.fr
Site du collège : www.collegeblaisepascal.com

Année scolaire **2020/2021**
N° de séance : 2

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 19 novembre 2020
de 18h04 à 19h25

Le Conseil d'Administration s'est réuni sur convocation du Chef d'Établissement transmise aux différents membres le 10/11/2020.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 5 octobre 2020,
- Installation des membres et des commissions,
- Contrats et conventions,
- Protocole sanitaire – Mise à jour - Rentrée de Novembre 2020
- Budget 2021,
- Délégation de signature du Conseil d'Administration au Chef d'établissement
- Tarification 2021 des commensaux,
- Questions et informations diverses.

Nombre réglementaire des membres du Conseil d'Administration	: 24
Quorum	: 13
Nombre de membres effectivement présents	: 15 à 18h04
	16 à 18h20
	17 à 18h26

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 Novembre 2020

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>Le quorum étant atteint, Mme la Principale ouvre la séance en visioconférence, à 18h04. Mme Eme accueille l'ensemble des membres nouvellement élus au Conseil d'Administration et procède à la lecture de l'ordre du jour.</p> <p><u>I : Présentation de l'ordre du jour</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 5 octobre 2020,• Installation des membres et des commissions,• Contrats et conventions,• Protocole sanitaire – Mise à jour - Rentrée de Novembre 2020• Budget 2021,• Délégation de signature du Conseil d'Administration au Chef d'établissement• Tarification 2021 des commensaux,• Questions et informations diverses. <p>Mme Mollière, secrétaire, accepte d'assurer le secrétariat de la séance.</p> <p><u>II : Approbation du compte-rendu du CA du 5 octobre 2020.</u></p> <p>Mme la Principale demande aux membres du Conseil s'ils ont des commentaires ou des remarques à apporter au PV du précédent Conseil d'Administration. Aucune modification n'étant proposée, Mme Eme soumet au vote l'approbation de ce compte-rendu.</p> <p>VOTE : 15 VOIX POUR - APPROBATION A L'UNANIMITE.</p> <p><u>III : Installation des commissions. (Annexes 1, 2, 3, 4 et 5)</u></p> <p>Mme Eme liste les différentes commissions : le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, la Commission Hygiène et Sécurité, la Commission Educative, la Commission Permanente et le Conseil de Discipline, dont les membres s'affichent à l'écran. Pour chacune des commissions, les membres de droit ainsi que les membres élus s'étaient préalablement proposés pour y participer.</p> <p>Mme Eme précise que toutes ses commissions se réunissent moins fréquemment que les Conseils d'Administration, en espérant que l'établissement n'aura pas à réunir la dernière instance préalablement citée.</p> <p>L'installation des différentes commissions est soumise au vote :</p> <p>VOTE : 15 VOIX POUR ; ADOPTION A L'UNANIMITE.</p> <p><u>IV : Contrats et Conventions (Annexe 6)</u></p> <p>Mme la Principale présente la convention de l'APEM 79 : c'est une nouvelle association, qui résulte de la fusion des associations du nord et du sud Deux-Sèvres des Professeurs d'Education Musicale de l'Education Nationale.</p> <p>M. Chauvière, Gestionnaire, indique qu'une cotisation de 30€ est demandée pour</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 19 Novembre 2020

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>l'année scolaire 2020-2021, ainsi qu'une participation aux frais de transport de 350 €.</p> <p>Mme la Principale précise que M. Lelièvre, Professeur d'Education Musicale dans le collège, en est le président. Celui-ci annonce que Mme Eme fait également partie du Conseil d'Administration de l'APEM 79.</p> <p>La signature de cette convention est soumise au vote :</p> <p style="text-align: center;">VOTE : 1 ABSTENTION ; 14 VOIX POUR</p> <p>18h19 : Arrivée de Mme Bourget, Professeure d'Espagnol.</p> <p><u>V : Protocole Sanitaire (Annexe 7)</u></p> <p>Mme La Principale indique que, suite au confinement décidé le 28 octobre, le protocole sanitaire en vigueur dans l'établissement a été modifié en fin des congés de la Toussaint pour la reprise du lundi 2 novembre.</p> <p>Les parties surlignées du document projeté ont fait l'objet d'une modification par rapport au précédent protocole du collège.</p> <p>M. Chauvière explique que les mesures prises s'intensifient surtout sur le temps de la restauration : comme il est demandé dans le protocole sanitaire de l'Éducation Nationale de veiller à la distanciation physique et au non-brassage des élèves, les élèves sont maintenant placés en quinconce sur les tables dans le self, toujours par groupe classe. La distribution du pain et des couverts est assurée par un agent : l'élève ne se sert plus lui-même.</p> <p>Mme Eme ajoute que 4 services de 54 élèves maximum ont dû être mis en place pour respecter ces distanciations physiques et que, par conséquent, il a fallu réorganiser les emplois du temps de certaines classes en dernière heure de la matinée. Chaque jour, en plus des études habituelles, deux classes sont donc libérées pour étaler le passage au self. Pour ne pas supprimer toujours les mêmes cours, un planning est préparé par la Vie Scolaire toutes les semaines pour assurer une rotation des suppressions de cours.</p> <p>Par ailleurs, les brassages entre groupes d'élèves sont limités car les classes ne se déplacent plus et ont une salle attitrée. Dans les salles, les élèves sont installés sur des tables simples ou doubles, avec un seul élève sur ces dernières, en respectant les distanciations physiques. Des plans de classe sont établis définitivement pour être en capacité d'informer les élèves et les personnels en cas de personnes contact.</p> <p>Il n'y a que pour les cours de spécialité (Sciences et Vie de la Terre, Sciences Physiques, Technologie et Musique) que les élèves se déplacent et nettoient les espaces entre chaque cours.</p> <p>18h26 : Arrivée de M. Brémond, Conseiller Départemental.</p> <p>Mme Eme propose le vote pour accord sur le protocole sanitaire modifié au 9 novembre 2020.</p> <p style="text-align: center;">VOTE : 1 ABSTENTION ; 16 VOIX POUR</p> <p>Mme Eme annonce que, dans un souci de maintien de scolarité un peu normale, les</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 19 Novembre 2020

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>élèves de 6^{ème} ont eu l'intervention de 4 lectrices dans le cadre du projet « Le Théâtre, ça se lit aussi », mené par le théâtre de Thouars.</p> <p>Mme Eme profite de l'arrivée de M. Brémond pour remercier le Conseil Départemental pour les livraisons de masques destinés aux élèves et aux agents territoriaux et pour leur réactivité dans la résolution des problèmes de chauffage, survenus à la rentrée de novembre.</p> <p>M. Brémond dit que les remerciements envoyés par Mme Eme par courriel, ont été transmis aux personnes concernées.</p> <p><u>VI : Budget 2021 (Annexe 8)</u></p> <p>M. Chauvière débute la présentation du budget 2021 en précisant les principes d'élaboration du budget d'un établissement, qui est réparti entre 6 services.</p> <p>Le budget est une prévision des recettes et des dépenses, qui peuvent être révisées par des Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) de 3 niveaux. Seules celles de niveau 3 sont soumises au vote du Conseil d'Administration, les autres étant présentées pour information.</p> <p>La ressource principale du budget est le Conseil Départemental. Ce budget est donc préparé pour une année civile et doit être présenté à l'équilibre.</p> <p>Pour cette année 2021, la dotation globale de fonctionnement déléguée par la collectivité de rattachement est de 56 251,00 €, en baisse par rapport à 2020 de 637,00 €. M. Chauvière fait remarquer que, ne disposant pas des chiffres de la masse salariale pour cette année, ceux fournis dans le document avec l'envoi de la convocation seront modifiés lors de l'envoi du procès-verbal et de ses annexes, avec les chiffres de 2019.</p> <p>Le budget 2021 a été élaboré en prenant compte de la forte hausse des dépenses liées à la COVID-19 (achat du gel hydro alcoolique) et des nouvelles zones de chauffage (après réalisation de travaux dans l'ancienne loge et dans la grande salle de réunion), avec le maintien de fonds alloués à des projets pédagogiques.</p> <p><u>1) section de fonctionnement :</u></p> <p>a) <i>services généraux :</i></p> <p>* <i>Activité Pédagogique :</i> Lors de la présentation des différents services, M. Chauvière précise que les activités 0CESC et 0CVC font partie du service AP et non plus du service VE pour une meilleure lisibilité. Le domaine « Enseignement » est en baisse au profit du domaine « Projets ».</p> <p>Un projet de « Voyage Médiéval », conduit par M. Vanet, professeur d'Histoire-Géographie, est en préparation pour le 1^{er} semestre 2021, si les conditions sanitaires le permettent. Suite à l'annulation d'un séjour en Espagne, l'établissement dispose</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 19 Novembre 2020

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>d'un avoir chez un prestataire, qui pourrait être utilisé pour financer ce projet médiéval.</p> <p>* <i>Administration et Logistique</i> : La différence entre recettes et dépenses provient des amortissements budgétaires des biens, selon les durées d'amortissements des biens inscrits à l'inventaire.</p> <p>* <i>Vie de l'Elève</i> : Les activités correspondent aux aides aux familles de la part du Conseil Départemental et au fonds social collégien.</p> <p><i>b) services spéciaux :</i></p> <p>* <i>Restauration scolaire et hébergement</i> : Le Conseil Départemental réalise une tarification au quotient familial, répartie en 8 tranches de 1,35 € à 4,50 €.</p> <p>M. Chauvière annonce que le taux des charges communes reste inchangé (18%) pour l'année 2021.</p> <p>En ce qui concerne la régulation liée au quotient familial, elle est perçue au 1^{er} trimestre 2021 et est financée par l'écart avec le tarif moyen de 2,85 € par repas facturé.</p> <p>* <i>Bourses Nationales</i> : L'estimation des recettes serait d'environ 17 000 € avec 76 boursiers parmi les élèves de l'établissement. Le détail sera présenté lors de la communication du Compte Financier 2020.</p> <p><i>c) service Opérations en capital :</i></p> <p>M. Chauvière propose l'ouverture d'un domaine « Investissements », avec une ligne de dépense de 2 000 €, qui permettrait de pallier à une panne éventuelle d'un matériel.</p> <p>Au final, M. le gestionnaire présente un budget en déséquilibre pour les Services Généraux, du fait de l'amortissement des biens mais en équilibre sur les Services Spéciaux et les Opérations en Capital.</p> <p>Mme Eme remercie M. Chauvière pour cette présentation. Elle indique qu'il est important de conserver une ligne budgétaire destinée aux voyages scolaires au cas où ils seraient à nouveau possible. Puis elle soumet au vote le budget présenté, qui sera rendu exécutoire 30 jours après accusé réception de l'acte correspondant.</p> <p>VOTE : 17 VOIX POUR – ADOPTION A L'UNANIMITE</p> <p><u>VII : Délégation au Chef d'Etablissement</u></p> <p>M. Chauvière explique le principe de délégation de signature pour la passation des marchés, contrats et conventions dont l'EPL est signataire.</p> <p>Cette délégation de signature est fonctionnelle, non nominative et elle est accordée pour une année civile. Cette délégation autorise la signature, par le chef</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 Novembre 2020

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>d'établissement, des marchés ayant une incidence financière dans le respect du code de la commande publique et dans la limite des crédits ouverts au budget initial ou modifié. Sans cette délégation de signature, le Conseil d'Administration devrait se réunir à chaque signature de facture ou de règlement important, ayant une incidence financière sur le budget.</p> <p>Mme la Principale ajoute que tout est réalisé dans la limite du budget et soumet au vote cette demande de délégation de signature.</p> <p style="text-align: center;">VOTE : 17 VOIX POUR – ADOPTION A L'UNANIMITE</p> <p><u>VIII : Tarification 2021 pour les commensaux (Annexe 9)</u></p> <p>M. Chauvière indique que les tarifs sont déterminés par le Conseil Départemental et qu'il n'y a pas de changements par rapport à l'année 2020. Puis il demande la validation de ces tarifs par le Conseil d'Administration.</p> <p style="text-align: center;">VOTE : 17 VOIX POUR – ADOPTION A L'UNANIMITE</p> <p><u>IX : Questions et informations diverses</u></p> <p>Mme Eme informe qu'aucune question n'est parvenue à l'établissement et commence à donner les informations concernant le collège.</p> <p>a) <i>Convention de mise à disposition de la salle de cinéma :</i> Pour que les classes de 4^{ème} puissent assister à la représentation « Sang Négrier » du Théâtre du Bocage, le collège Saint-Joseph d'Argentonay a proposé à l'établissement la salle de cinéma Le Commynes, en contre partie d'un forfait de 90 € de mise à disposition. Cette salle a permis la distanciation physique et le respect des mesures sanitaires pour les élèves et leurs accompagnateurs. De plus, Mme Eme annonce qu'une réflexion est engagée avec les professeurs afin de redemander cette salle pour organiser la cérémonie de remise des diplômes du Brevet et du CFG pour les élèves de 3^{ème} de l'an passé. Ces enfants n'ont pas pu partir en voyage en Espagne et n'ont pas eu de « vrai » Brevet : ce rassemblement serait moins festif qu'à l'accoutumée mais ce serait un moindre mal. Mme Audebaud et Mme Cotilleau, Parents d'élèves, l'en remercient au nom des élèves concernés.</p> <p>b) <i>Délégation de signature du Chef d'Etablissement au Gestionnaire</i> Mme Eme informe qu'elle a rédigé un acte afin que M. Chauvière, Gestionnaire, puisse signer les bordereaux de mandatements, en cas d'absence du Chef d'Etablissement, vu les circonstances actuelles de pandémie.</p> <p>c) <i>Brevet blanc</i> Mme la Principale annonce aux membres du Conseil d'Administration que le 1^{er} Brevet Blanc se déroulera les jeudi 17 et vendredi 18 décembre 2020 et que la date de l'Oral Blanc préparant les élèves de 3^{ème} au DNB se déroulera le mercredi 3 février 2020.</p>	



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 19 Novembre 2020

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p><i>d) Formation d'Initiative Locale</i></p> <p>Mme Eme a proposé une formation sur la médiation entre pairs, pour les enseignants et les élèves, qui aurait lieu au sein du collège. Elle aidera à gérer les conflits, pour permettre une vie plus apaisée entre les membres de la communauté scolaire (adultes et élèves).</p> <p>Elle se passera en 3 temps : une journée pour les adultes, une journée pour les élèves et une journée pour les 2 publics réunis. Comme les adultes seront mobilisés 2 jours complets, les élèves devront être libérés. Pour le moment, l'établissement attend l'accord financier de la DAFPEN (Rectorat). Les dates qui pourraient être retenues seraient les vendredi 8 janvier, mardi 2 février et vendredi 26 février 2021, sous couvert de la possibilité de la formation.</p> <p><i>e) Stages en entreprises 3^{èmes}</i></p> <p>Mme la Principale informe que beaucoup de stages des 3^{èmes} ont été autorisés et que seulement 17 élèves sont restés sans possibilité d'accueil. Ils ont été accueillis au collège pour participer à une semaine de préparation à l'oral du brevet, sur l'analyse d'une œuvre artistique. L'équipe enseignante réfléchit à l'éventualité de reprogrammer une semaine de stage en mars ou avril 2021 pour ces élèves et de proposer le travail sur l'analyse de l'œuvre artistique à ceux qui sont déjà allés en stage.</p> <p>M. Sergent, Personnalité qualifiée, souhaite avoir quelques éclaircissements sur le paiement des repas de cantine durant et après le premier confinement. M. Chauvière lui explique qu'en accord avec le Conseil Départemental, il a été décidé de faire une tarification au repas pris et de rembourser les familles, pour les trop perçus.</p> <p>Au sujet de l'acte de délégation de signature à M. le Gestionnaire par le chef d'établissement, c'est un simple acte du chef d'établissement et il n'y a pas besoin de le faire voter par le Conseil d'Administration.</p> <p>M. Sergent demande aussi des nouvelles des élèves, sur leur ressenti et leur vécu de la situation de crise sanitaire. Mme Eme lui indique que les élèves prennent leur mal en patience, que la situation n'est pas simple pour eux. Ils sont un peu plus inquiets, certains sont plus angoissés que l'année passée. Mais ils continuent à s'amuser et les choses, en général, ne se passent pas mal.</p> <p>Elle remarque que la fermeture de l'établissement de mars à mai n'a pas eu beaucoup d'impact sur les acquisitions des élèves au vu des évaluations de ce début de trimestre : la continuité pédagogique a donc bien fonctionné pendant le confinement. Elle note également que, si une nouvelle fermeture des établissements intervenait, il serait compliqué pour certaines familles de pouvoir suivre les cours à distance à cause du manque de matériel informatique et il n'y a pas vraiment de solution pour ces enfants-là.</p> <p>M. Bousseau, Parent d'élève, souhaite en savoir plus sur les nouvelles modalités pour les activités de l'Association Sportive, pendant le confinement.</p> <p>Mme Eme indique que les professeurs d'EPS ont maintenu les activités sur le temps de la pause méridienne avec les contraintes associées à la crise sanitaire et que, pour le moment, l'AS était suspendue le mercredi après-midi.</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 19 Novembre 2020

COMPTE-RENDU DES DEBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>L'ordre du jour étant épuisé et les demandes étant toutes expliquées, Mme la Principale lève la séance à 19h25.</p> <p>Le secrétaire de séance</p> <p></p> <p>Laure MOLLIERE</p> <p>La Principale</p> <p></p> <p>Christine EME</p>	